



COMMUNE DE VIONNAZ

MISE EN SOUMISSION

L'Administration Communale de Vionnaz met au concours le poste de

Collaborateur au Service des Finances (H/F)

Taux d'activité : 100 %

Missions principales :

- Toutes tâches ayant trait à la gestion comptable et financière de la commune
- Facturation des taxes communales et autres
- Diverses tâches administratives

Conditions d'engagement :

- Etre au bénéfice d'un CFC d'employé de commerce ou d'une formation jugée équivalente ; une formation post grade en comptabilité serait un plus.
- Disposer d'une expérience pratique dans le domaine de la comptabilité
- Etre autonome et capable de travailler dans une petite équipe
- Maîtriser les outils informatiques usuels
- Avoir le sens de la discrétion, de la communication et de l'organisation
- Savoir travailler avec minutie, précision et rigueur
- Etre âgé idéalement entre 20 et 35 ans
- Etre domicilié sur le territoire de la commune ou être disposé à y prendre domicile serait un atout supplémentaire

Conditions salariales : selon le statut du personnel

Entrée en fonction : date à convenir

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Yan Follonier, Secrétaire communal (tél. 024 482 09 33).

Les offres de service avec curriculum vitae, photo, CFC, certificats et prétentions de salaire, doivent être adressées, par courrier prioritaire, à l'Administration communale, Case postale 60, 1895 Vionnaz, avec mention "Poste de collaborateur financier".

Délai de postulation : 16 juillet 2018 (le cachet postal faisant foi)

L'ADMINISTRATION COMMUNALE